

SAMEDI 16 MARS 1844.

PREMIÈRE ANNÉE. — N.° 14.



LE ROANNAIS,

JOURNAL DE LA VILLE ET DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

AGRICULTURE, COMMERCE, ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le ROANNAIS paraît tous les *Samedis*. — Prix de l'abonnement, payé d'avance, 12 fr. par an, et 14 fr., hors du département de la Loire. — Les lettres et l'argent doivent être affranchis. — On s'abonne, à ROANNE, au Bureau du Journal, au Phénix; à PARIS, à l'Office-Correspondance d'Auguste de Vigny et Comp., rue des Filles-St.-Thomas, 5 (place de la Bourse), où l'on reçoit aussi les annonces. — PRIX DES INSERTIONS : 20 CENTIMES LA LIGNE.

ROANNE, 16 Mars.

STATISTIQUE CRIMINELLE DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE — 1830 — 1840.

(Suite.)

En autre point de vue sous lequel il nous paraît également intéressant de considérer le nombre des accusés, est celui qui se rapporte à leurs professions.

Voici le résultat de l'année 1840 (*)

Accusés exerçant une profession ou travaillant pour leur compte. 23
Accusés travaillant pour le compte d'autrui. 56
Vivant dans l'oisiveté. 13

Nature des Professions.

1.° Attachés à l'exploitation du sol. 34
— Domestiques de fermes. 1
2.° Ouvriers mettant en œuvre les produits du sol : fer, bois, etc. 38
3.° Tailleurs, perruquiers, chapeliers, etc. 5
4.° Commerçants. 2
5.° Mariniers, voituriers par terre, etc. 6
6.° Domestiques. 3
7.° Professions libérales. 2
8.° Gens sans aveu. 2

(*) Il n'a point été constaté pour 1830.

Tableau des diverses espèces de crimes qui ont donné lieu à des accusations, des condamnations ou des acquittements.

§ 1. CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

1.° Rébellion. 1830—1840.
Accusés. 2
Condamnés. 2
Acquittés. 2
2.° Meurtre (1)
Accusés. 4
Condamnés. 1
Acquittés. 3

Des meurtres commis en 1830, 1 avait été consommé à l'aide d'un fusil, 1 avec un couteau; les 2 autres avec un marteau, ou à coups de pieds, de poings, etc.

Un fusil avait servi à commettre le meurtre qui figure en l'année 1840.

3.° Assassinat (2). 1830—1840.
Accusés. 2 — 3
Condamnés. 2
Acquittés. 2 — 1

Les assassinats commis en 1830 l'ont été avec armes blanches; en 1840, à l'aide de bâtons ou autres instruments contondants.

4.° Parricide ou tentative de parricide.

1830—1840.
Accusés. 2
Condamnés. 2
Acquittés. 2
5.° Infanticide.
Accusés. 2

Condamnés. 2
Acquittés. 2

6.° Blessures et coups suivis de mort (3).

Accusés. 7
Condamnés. 4
Acquittés. 3

Suivis d'une incapacité de travail de plus de 20 jours.

Accusés. 2
Condamnés. 2
Acquittés. 2

7.° Attentat à la pudeur.

Accusés. 8
Condamnés. 4
Acquittés. 4

8.° Viol et attentat à la pudeur sur des enfants au-dessous de 15 ans.

Accusés. 1 — 5
Condamnés. 1 — 4
Acquittés. 1

§ 2. — CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

9.° Faux en matière de recrutement, par supposition de personnes.

(1, 2, 3.) Si l'on cherche à s'enquérir des motifs présumés des crimes d'assassinat, de meurtre et de coups et blessures suivis de mort, il se trouve que pour 7 crimes de cette nature, commis en 1840, 1 a été consommé pour assurer l'effet d'un testament, — 1 par suite d'adultère, — 1 par haine ou vengeance, — 4 ont été la suite de rixe au cabaret ou au jeu.

FEUILLETON.

HELENA. (*)

SUITE.

— Au fait, dit le pauvre mari, je ne vois pas pourquoi nous nous gênions réciproquement. Je sais maintenant en toute occasion mon autorité; mais quand on me donne de bonnes raisons, je suis plein de condescendance, et, je dois en convenir, elle m'a donné de bonnes raisons, Virginie, de très-bonnes raisons....

En disant ces mots, le petit homme prit son chapeau et se retira d'un air satisfait.

Madame Privas avait en effet de très-bonnes raisons pour rester au bal; mais ce n'était pas précisément celles qu'elle avait données à son mari. Le hasard me les révéla, et personne ne les a jamais soupçonnées.

Retenue par le plaisir de la danse, je restai moi aussi fort tard au bal. En me retirant, je trouvai dans l'antichambre M.^{me} Privas qui se disposait à partir.

(*) Voir nos numéros 11, 12 et 13.

seule et à pied. Je n'avais aucune sympathie pour cette femme; cependant, la voyant dans une position que je jugeai embarrassante, je crus devoir lui offrir une place dans ma voiture. Elle refusa obstinément. Je trouvai ce refus passablement bizarre; mais je pensai, comme son mari, que chacun était libre, et je n'insistai pas davantage. Je demeurais à quelque distance de la ville. Comme j'atteignais la limite des derniers quartiers habités, quelque chose se déranger dans les harnais des chevaux, et je fus obligée de stationner tout le temps que dura la réparation de ce petit accident. Quelle ne fut pas ma surprise lorsque je vis M.^{me} Privas se diriger vers une rue d'assez mauvaise apparence, et qui n'était point celle qu'elle habitait! Un homme lui donnait le bras, et cet homme.... c'était M. Duhamel. Dès lors tout me fut expliqué; et la brillante toilette de M.^{me} Privas, et la simplicité forcée d'Hélène, dont les revenus étaient employés à parer une autre femme.

Ce ne fut guère qu'un mois après la soirée de M.^{me} de Frugère qu'Hélène me remboursa les dix francs que j'avais donnés pour elle à la quête. Comme j'avais oublié moi-même cette petite dette, je ne trouvai point extraordinaire qu'elle l'eût oubliée aussi, et je n'attribuai pas à d'autres causes le retard qu'elle

avait mis à l'acquitter; je n'y pensais donc plus, lorsque le soir du même jour, faisant quelques emplettes chez une marchande de modes, celle-ci me proposa des manchettes assez jolies, que je refusai.

— Peut-être, me dit cette femme avec un singulier sourire, si je voulais dire un mot à madame n'hésiterait-elle pas à me les acheter?

— Comment cela, lui dis-je, expliquez-vous.

— Ah! c'est un secret.

— Je suis très-peu curieuse de mon naturel, et ne me soucie nullement des secrets des autres, mais il paraît que celui-ci me touche, puisque vous supposez qu'il peut me donner l'envie d'avoir ces manchettes.

Il n'est pas bien difficile de faire parler une modiste; celle-ci m'assura qu'elle était la discrétion même, et après quelque autre précaution oratoire, elle finit par me confier que ces manchettes avaient été brodées par madame Duhamel, qui lui avait fait jurer de n'en rien dire; que le matin même elle lui avait payé dix francs son travail; elle ajouta : que sachant combien j'étais attachée à cette dame, elle avait pensé que je serais bien aise d'avoir un ouvrage de ses mains, et qu'elle me céderait en conséquence les manchettes pour vingt francs, ne comptant que dix francs la dentelle qu'elle y avait mise, et son petit bénéfice.

	1830—1840.
Accusés.	3
Condamnés.	1
Acquittés.	3
10.° Faux en écritures de commerce.	
Accusés.	1
Condamnés.	1
Acquittés.	1
11.° Faux en écritures publiques ou privées.	
Accusés.	7
Condamnés.	1
Acquittés.	6
12.° Vol dans des églises.	
Accusés.	1
Condamnés.	1
Acquittés.	1
13.° Vol sur un chemin public.	
Accusés.	1
Condamnés.	1
Acquittés.	1
14.° Vol domestique.	
Accusés.	1
Condamnés.	4
Acquittés.	1
15.° Autres vols qualifiés.	
Accusés.	16
Condamnés.	11
Acquittés.	5

Comme on peut le remarquer, le nombre des vols de tout genres s'élève pour 1840 (1) à 75, sur lesquels

Les vols d'argent figurent pour	24
— d'argenterie, bijoux, etc., pour	4
— de marchandises, pour	7
— de linge et effets d'habillement, p.	14
— d'objets mobiliers, etc., pour	10
— de comestibles, pour	4
— de blé, farine, etc., pour	1
— d'animaux; domestiques, pour	4
— d'objets divers, pour	1
Les tentatives de vol, pour	6

La valeur approximative des objets volés peut être calculée à 21,187 fr.; — ce qui donne comme produit moyen de chaque vol, une valeur de 307 fr.

En 1830, sur 33 accusés, 5 se trouvaient en état de récidive; 1840 présente 92 accusés dont 5 en récidive. — Même proportion à peu près dans ces 2 années.

Ajoutons, pour compléter et clore ce résumé statistique, qu'en 1840 le nombre total des Jurés dans le département de la Loire était de 2,283; — sur lesquels 2,136 électeurs, 147 non électeurs.

(1) Cette distinction n'a point été faite pour l'année 1830.

— Quel ridicule! continua malignement la marchande, travailler en cachette et peut-être la nuit pour gagner dix francs! une femme qui a eu 400,000 fr. de dot! Il y a vraiment de ces choses qu'on ne peut comprendre.

Sans répondre aux réflexions obligeantes de la modiste, je jetai vingt francs sur le comptoir et m'emparai des précieuses manchettes. Je ne les ai jamais portées; j'aurais cru faire une profanation. Ce témoignage d'un silencieux martyr, d'une charité si éminemment chrétienne, ce travail d'une pieuse femme, que bien des larmes ignorées avaient sanctifié peut-être, était pour moi comme une de ces reliques bénies que l'on conserve avec une superstitieuse vénération.

Il se passa sous mes yeux bien d'autres circonstances semblables qu'il serait trop long de raconter; je dirai seulement que chaque jour je sentais une pitié plus grande, un attachement plus profond pour Hélène; chaque jour aussi il me semblait voir une teinte de mélancolie plus sombre sur son visage. Sa santé, naturellement délicate, se détériorait sensiblement, son teint devenait plus pâle, son regard plus incertain, son sourire plus amer. Notre petit cercle était fort

Dans le courant de cette même année, les sessions réunies de la cour d'assises se sont prolongées durant 51 jours.

J.

NOUVELLES LOCALES.

Un arrêté de M. le Maire de la ville de Roanne proroge jusqu'au 30 avril prochain le délai qui avait d'abord été accordé jusqu'au 17 mars, pour les exhumations de l'ancien cimetière. Passé cette époque, aucune autorisation ne sera plus donnée, et l'administration municipale fera alors elle-même le retrait de tous les mausolées ou signes extérieurs quelconques qui pourraient subsister encore.

— Dimanche dernier, la caisse d'épargne de Roanne a reçu de 9 déposants, dont 3 nouveaux, la somme de 704 francs; elle a remboursé celle de 449 francs.

— La Société d'agriculture de Montbrison a ouvert une souscription pour le monument à ériger à Mathieu de Dombasle; elle a voté elle-même une somme de 50 francs.

Le Comité agricole de Paray a ouvert aussi une semblable souscription, dans sa séance dont nous rendons compte dans notre bulletin agricole.

— On lit dans le *Journal de Montbrison*:

Le 28 février, un wagon chargé de houille, amené avec des chevaux sur la plate-forme qui termine la montée de Neulize, a été abandonné momentanément sur ce point par les conducteurs qui n'ont pas pris la précaution de caler les roues. Le wagon, poussé, dit-on, par le vent, est ensuite tout-à-coup descendu, et après avoir, dans sa marche accélérée, franchi la barrière que les gens de service avaient, à ce qu'ils assurent, fermée derrière lui, est allé heurter un autre convoi qui remontait la côte. Le choc a été terrible, deux chevaux ont été tués, quatre autres ont été blessés, et le premier wagon du convoi descendant a été brisé en pièces.

Il ne paraît pas possible d'admettre l'allégation des gens de service, d'après laquelle il faudrait croire que la barrière était fermée et que le wagon a franchi cet obstacle, car cela n'aurait pu avoir lieu sans que le wagon sortit de la voie, tandis qu'il était sur les lignes lorsqu'il a rencontré le second convoi; mais, quoiqu'il en soit, cet accident regrettable a eu pour cause la négligence avec laquelle le service est fait, puisque le wagon n'aurait point bougé s'il avait été arrêté; d'autre part, l'élévation des barrières (10 centimètres) ne paraît pas suffisante pour arrêter complètement un convoi poussé par une grande impulsion; et nous devons renouveler le vœu que l'autorité soit investie par la législation du droit de pren-

dre les mesures de surveillance et de précaution qui pourraient prévenir les accidents de ce genre. On comprendra combien celui dont nous parlons aurait été affreux si la descente du wagon abandonné avait eu lieu une heure plus tôt, au moment où la diligence elle-même montait la côte.

— Quel nom donnerez-vous à la démarche que j'ose faire aujourd'hui près de vous? Sera-t-elle à vos yeux l'action d'un homme d'honneur, ou le délire extravagant d'un pauvre insensé? Dites-le moi, Hélène, car je ne le sais pas moi-même, il y a dans ma tête un chaos, dans mon cœur un enfer; je ne comprends qu'une chose, c'est qu'avant d'écrire ces lignes j'ai besoin de me jeter à vos pieds, et d'implorer votre miséricorde et votre pitié.

— O mon Dieu! ne savez-vous pas, ne devinez-vous pas ce que j'ai à vous dire? Votre regard limpide qui pénètre et remue si profondément mon âme, n'a-t-il jamais su y lire? Ce frisson électrique qui court dans mes veines à votre approche, ne l'avez-vous jamais senti? Ce souffle de Dieu qui me dévore, ne vous a-t-il pas atteinte? Ah! pardon, Hélène, je vous aime, pardon! pardon! Avant de vous le dire j'ai bien souffert et bien combattu; écoutez. Je ne suis pas un être lâche, et sans vertu; j'ai plus de force

dit-elle, voyez la belle épître que je viens de recevoir. Je pris le papier qu'elle me tendait d'une main que je crus voir trembler, et reconnaissant l'écriture d'Arthur, je lus ce qui suit:

« Madame,
« Quel nom donnerez-vous à la démarche que j'ose faire aujourd'hui près de vous? Sera-t-elle à vos yeux l'action d'un homme d'honneur, ou le délire extravagant d'un pauvre insensé? Dites-le moi, Hélène, car je ne le sais pas moi-même, il y a dans ma tête un chaos, dans mon cœur un enfer; je ne comprends qu'une chose, c'est qu'avant d'écrire ces lignes j'ai besoin de me jeter à vos pieds, et d'implorer votre miséricorde et votre pitié.

« O mon Dieu! ne savez-vous pas, ne devinez-vous pas ce que j'ai à vous dire? Votre regard limpide qui pénètre et remue si profondément mon âme, n'a-t-il jamais su y lire? Ce frisson électrique qui court dans mes veines à votre approche, ne l'avez-vous jamais senti? Ce souffle de Dieu qui me dévore, ne vous a-t-il pas atteinte? Ah! pardon, Hélène, je vous aime, pardon! pardon! Avant de vous le dire j'ai bien souffert et bien combattu; écoutez. Je ne suis pas un être lâche, et sans vertu; j'ai plus de force

— Le 1.° mars un autre ouvrier, a péri dans une des mines de la commune de St.-Paul-en-Jarrêt, puits Gourle, par suite d'un éboulement survenu dans la galerie dans laquelle il travaillait.

— On lit dans le *Mercurie Séguisien*:
Le 10, à 9 heures du soir, à la suite d'une querelle qui s'est élevée entre des terrassiers du chemin de fer de Montrambert et des habitants du lieu du Brûté, commune de Valbenoite, cinq terrassiers ont été grièvement blessés; quatre ont été portés à l'hôpital, le cinquième était dans un état tel qu'il y aurait eu danger de le transporter. Les blessures ont été faites avec des couteaux, des pierres, des bâtons et des pioches. Il y a eu déjà plusieurs arrestations. La justice informe.

— On écrit de Mâcon, au *Roannais*, le 10 mars:

La faillite du marquis de Valory a jeté la perturbation dans le pays. Ce receveur général laisse un passif qui s'élève déjà aujourd'hui à plus de 3 millions; l'actif n'arrivera pas à 700,000 francs. Plus de 180 familles du Mâconnais sont ruinées ou ébranlées par ce désastre. M. de Valory, qui passait pour très-riche, ne l'a jamais été; il est constant qu'il est ar-

dit-elle, voyez la belle épître que je viens de recevoir.

Je pris le papier qu'elle me tendait d'une main que je crus voir trembler, et reconnaissant l'écriture d'Arthur, je lus ce qui suit:

« Madame,
« Quel nom donnerez-vous à la démarche que j'ose faire aujourd'hui près de vous? Sera-t-elle à vos yeux l'action d'un homme d'honneur, ou le délire extravagant d'un pauvre insensé? Dites-le moi, Hélène, car je ne le sais pas moi-même, il y a dans ma tête un chaos, dans mon cœur un enfer; je ne comprends qu'une chose, c'est qu'avant d'écrire ces lignes j'ai besoin de me jeter à vos pieds, et d'implorer votre miséricorde et votre pitié.

« O mon Dieu! ne savez-vous pas, ne devinez-vous pas ce que j'ai à vous dire? Votre regard limpide qui pénètre et remue si profondément mon âme, n'a-t-il jamais su y lire? Ce frisson électrique qui court dans mes veines à votre approche, ne l'avez-vous jamais senti? Ce souffle de Dieu qui me dévore, ne vous a-t-il pas atteinte? Ah! pardon, Hélène, je vous aime, pardon! pardon! Avant de vous le dire j'ai bien souffert et bien combattu; écoutez. Je ne suis pas un être lâche, et sans vertu; j'ai plus de force

rié ici avec au moins 1,500,000 francs de dettes; de mauvaises spéculations de bourse et un grand train de maison lui auraient fait cette position.

Il paraît qu'au moment de sa mort, M. de Valory était sur le point de céder sa recette au fils d'un personnage haut placé, moyennant une indemnité de 300,000 francs. Les nombreuses victimes de cette catastrophe viennent de remettre une adresse au Roi et une requête à M. le Ministre des finances, tendant à obtenir que le successeur du receveur général soit tenu de verser pareille somme au profit des créanciers spoliés dont la position est la plus malheureuse.

— On lit dans le *Rhône*:

Nous apprenons qu'on a fait ici des tentatives d'émission de fausse monnaie. On a saisi un assez grand nombre de pièces de 5 fr., de 2 fr. et de 50 c., contrefaites en métal d'Alger. On soupçonne qu'il existe une fabrication de fausse monnaie établie sur une grande échelle, et à laquelle sont affiliés des individus en grand nombre qui se chargent d'en jeter les produits dans la circulation.

THEATRE DE ROANNE.

Décidément les habitants de Roanne tiennent tous les jours, de plus en plus, à se laver du reproche d'indifférence pour le spectacle, et M. Dépy, notre excellent et laborieux Gabriel, partagera, nous en sommes certains, notre opinion. Il a eu confiance en nous, il ne s'est pas laissé décourager par de malheureuses expériences, il a complètement réussi, honneur et profits pour lui, plaisir pour nous; tout est allé pour le mieux malgré la saison de pénitence, suivant le calendrier, dans laquelle nous sommes pleinement engagés, malgré les circonstances défavorables dont il lui eût été difficile de triompher à une époque peu distante. C'est à ce point qu'on pourrait transporter avec raison, de l'ordre physique dans l'ordre moral, la fameuse maxime homœopathique: *les semblables sont guéris par les semblables*. L'ensemble satisfaisant de la troupe, la bonne et rare fortune de la présence de M. Fillion, la part brillante que M. et M.^{me} Dépy apportent dans le succès commun, tout devait concourir à rendre le public assidu; le public est venu en foule: cela est de bon augure pour l'avenir, et nous fait espérer le retour de M. Dépy, pendant la prochaine année théâtrale.

La représentation de jeudi dernier a dignement continué le succès des représentations précédentes. Dans deux pièces, où vivait le souvenir de deux artistes célèbres à des titres différents, M.^{lle} d'Angeville, si heureusement personnifiée dans Déjazet, et Michel Perrin, l'un des nombreux triomphes de l'incomparable Bouffé, M.^{me} Renaud et M. Gabriel surtout, qui avait une lourde tâche à remplir, ont su très-vivement intéresser l'assemblée, et au milieu d'elle se trouvaient plusieurs personnes conservant les délicieuses impressions du talent de l'éminent acteur des Variétés. Chacun a admiré comme nous l'intelligence que M. Gabriel a déployée dans un rôle entouré de tant de difficultés, qu'il semblait être à beaucoup de gens un écueil contre lequel se briseraient les heureuses dispositions de notre jovial comique. Cet ha-

que vous ne le croyez peut-être; si je vous avais vue heureuse dans ce monde, soutenue par la sainte affection que vous méritez, entourée du dévouement qui vous est dû; si, en un mot, il ne se fût agi que de moi, je me serais éloigné silencieusement, et je serais mort plutôt que de troubler votre repos. Mais, pauvre femme, la sublime résignation dont vous enveloppez vos douleurs n'est pas un voile assez épais pour me les cacher; Dieu me les a révélées en les faisant retentir toutes dans mon cœur, il m'a donné pour vous un amour immense, et ce ne peut être en vain; sans doute il savait que vous aviez besoin de cet amour; sans doute il avait une mission sainte; et dont je ne puis encore me rendre compte m'est réservée près de vous. Il me semble que vous avez besoin d'appui et de protection, que quelque chose de sinistre vous menace. Il y a des moments où j'ai peur pour vous, Hélène!... Qui peur... Ne riez pas hélas! rien n'est moins expliqué que les mouvements du cœur. Qui sait si une puissance mystérieuse et providentielle ne nous avertit pas ainsi des dangers de l'être aimé!... Dans le charme de votre présence, dans le silence de la solitude, dans le bruit du monde, dans l'ombre de la nuit, une voix me crie sans cesse: « Sauve cette femme par ton amour. » Eh bien! j'obéis à cette voix: me voici,

bile comédien les a eu bientôt rassurés, en faisant paraître aux yeux de tous des qualités qui nous ont surpris et charmé à la fois et deviennent une nouvelle preuve des progrès qu'il fait chaque jour.

La soirée de demain sera, nous n'en doutons pas, aussi fructueuse que toutes les autres. Tous ceux qui ont su apprécier le beau talent dramatique de M. Fillion voudront l'admirer encore dans un des plus beaux rôles du répertoire, *don Juan d'Autriche*, qui est précisément écrit de manière à faire ressortir les qualités élevées qui le distinguent. Un attrait de plus pour cette représentation, c'est la rentrée de M.^{me} Dépy, dans le rôle de *dona Florinde*. A demain donc, en attendant le bénéfice de M. Fillion, juste récompense de ses consciencieux efforts.

Demain dimanche, *Don Juan d'Autriche*, comédie en 5 actes, par Casimir Delavigne; *Mal noté dans le Quartier*, vaudeville en 1 acte; *Indiana et Charlemagne*, vaudeville en 1 acte.

JEUDI PROCHAIN, AU BÉNÉFICE DE M. FILLION:

Le dernier des Médicis, drame en 5 actes, par M. Fillion; *les Travestissements*, opéra-comique en 1 acte; *le Marquis de Carabas*, vaudeville en 1 acte.

BULLETIN AGRICOLE.

Le comice agricole du canton de Paray-le-Monial vient de se réunir sous la présidence de M. de Chizeuil.

Dans cette séance, M. Carmoy, secrétaire, a constaté que le canton de Paray a fait en agriculture, depuis quelques années, des progrès importants. Il y a dix-huit ans, le système des jachères était seul en vigueur; aujourd'hui, on rencontre presque partout une rotation de cultures sagement entendue, l'établissement de prairies artificielles, l'emploi intelligent de la chaux.

Ces progrès incontestables sont dus, d'après M. Carmoy, et à l'amour des champs qui s'est emparé de toutes les classes, et à ceux de ses compatriotes qui, bien que riches propriétaires, ont voulu se consacrer à l'agriculture.

Parmi ces hommes recommandables on doit citer M. Labaille qui a réussi à faire mûrir le froment et le colza sur des terres froides et chargées de bruyères, et à établir, par l'irrigation au moyen du niveau à bulle d'air, de nombreuses et assez bonnes prairies là où elles étaient rares et mauvaises.

L'irrigation, aux yeux de M. Carmoy, est un point capital. Sans prairies artificielles et permanentes, a-t-il dit, il est impossible d'arriver à des assolements réguliers; c'est qu'en effet, sans prairies point de bestiaux, sans bestiaux point d'engrais, et sans engrais point de culture rationnelle possible.

Le comice a reçu, de plusieurs de ses membres, des communications utiles: nous parlons sommairement de celles dont l'application nous paraît d'un intérêt plus direct pour l'arrondissement de Roanne.

M. Goin a mis en plein air, dans une écurie *bivouac* qui se compose d'une large mangeoire où se déposent l'herbe fraîche et les tourteaux d'huile, seize bœufs exposés à toutes les intempéries du printemps et de l'été derniers. Il a attaché à l'écurie ordinaire huit autres bœufs, en les soumettant au même régime. L'engrais a commencé pour tous au 5 mars et a fini au 25 août. La différence de la vente, qui a eu lieu à la même époque, a été en faveur des bœufs nourris en plein air.

Ainsi, d'après cette expérience, un pré de 4 hectares, donnant en moyenne 10 chars de foin de 1,050

Hélène! Prenez-moi et disposez de moi comme d'une chose qui est à vous. Oh! ne me repoussez pas, je vous en conjure. Si vous ne voulez pas d'amant, je serai votre frère et votre ami; je vous aimerai comme vous voudrez être aimée. Que m'importe mon bonheur à moi! c'est le vôtre qu'il me faut, le vôtre, pauvre ange exilé, qui souffrez tant dans notre triste monde. Oh! dites que vous ne me repoussez pas; dites que vous me permettez de vous aimer, dites un mot, un seul mot, Hélène, et je reste, je reste là près de vous, toujours, toujours. Sans regret je dis adieu à l'Océan que j'aime, à mon navire qui m'attend, à la profession que j'avais choisie... Mes rêves d'avenir, mes desirs de gloire, je brise tout à vos pieds... Et ce ne sera pas un sacrifice, croyez-le, car un de vos regards vaut mieux que tout cela, une parole de confiance et d'affection, si jamais vous me l'accordez, me fera une félicité sans bornes.

Vous êtes une fille du ciel, Hélène, et non une misérable fille des hommes. Leurs stupides préjugés ne peuvent être votre loi; de la hauteur où vous placez votre belle intelligence et votre noble cœur vous avez jugé notre misérable société. Vous la méprisez, je le sais; ayez donc le courage de rompre ses entraves; quittez les rudes sentiers où vos pieds délicats

kilog., peut engraisser 10 bœufs, qui produisent en argent ou en fumier 602 fr. 50 c.; tandis qu'en vendant le foin, ce pré ne rendrait que 550 fr., et en pâturage au jeune bétail, il ne donnerait que 480 fr.

M. Drizard a indiqué une méthode pour tirer des terrains sablonneux d'abondantes récoltes. Le mode simple, qui lui réussit depuis 5 ans, consiste à ne donner qu'un seul labour, immédiatement avant la semence; il a reconnu que des labours profonds et répétés nuisaient à la fécondité de ces sols.

Avant de se séparer, le comice a élu M. Joseph Ribaillier pour le représenter au congrès central des sociétés agricoles de France.

M. Carmoy a dit dans un endroit de son rapport: l'action sans la parole ne peut recevoir aucun développement. Et, en effet, ce n'est pas tout de labourer avec ardeur son champ et d'y pratiquer les meilleurs procédés agricoles, il faut encore révéler les succès que l'on obtient et les moyens qui les ont procurés. C'est là la noble mission des sociétés d'agriculture et des comices; en répandant, en publiant leurs travaux, ces réunions laborieuses pourront peut-être renverser un jour la routine et les préjugés pour y substituer de sages théories et une intelligente pratique. Pour s'associer à cette généreuse communauté d'efforts, le *Roannais* renouvelle qu'il ouvre avec empressement ses colonnes à toutes les communications d'études et d'expériences agricoles que les personnes animées de l'esprit du bien public voudront propager et vulgariser.

CULTURE DU MOIS DE MARS.

Le trèfle se sème presque toujours avec les céréales de printemps, ou sur le blé ou le seigle semé en automne. Dans le premier cas, on doit semer d'abord sur le labour l'orge ou l'avoine; ensuite herser ou extirper pour couvrir le grain, semer le trèfle et l'enterrer très-légèrement, soit avec une herse de bois, soit avec la herse renversée, soit avec un châssis garni d'épines. Une excellente manière, pour quelques cas particuliers, de cultiver le trèfle ainsi que la luzerne est aussi de les semer dans l'avoine ou de l'orge destinée à être fauchée en vert. On coupe la céréale deux fois, et on a ensuite ordinairement une belle coupe de trèfle à l'automne. (M. de Dombasle.)

Les terres épuisées par des céréales, et qu'on n'a pas accoutumées au trèfle, sont toujours ramenées à la fertilité par l'espèce de putréfaction que cause, dans le sol, l'ombre produite par une récolte de trèfle. Il convient mieux cependant pour les sols argileux que pour ceux qui sont légers et sablonneux. (Agriculture pratique et raisonnée de John Sainclair.)

Lorsque le trèfle n'est point semé avec les céréales, on pense qu'il est très-avantageux d'y mêler une petite quantité de ray-grass, parce que cette plante, étant très-hâtive, protège le trèfle contre les gelées du printemps. Il améliore la qualité du fourrage lorsqu'on le coupe pour la consommation en vert; le trèfle ainsi mélangé peut être aussi fauché plus tôt dans la saison. (le même.)

Le semeur, pour le trèfle, de même que pour les graines très-fines, doit toujours semer en une allée et une venue sur la même place, en répandant la moitié de la graine à chaque fois; par ce moyen, la semence est bien plus égale. (M. de Dombasle.)

Si l'hiver s'est bien fait, on sème la luzerne dans ce mois; si, au contraire, on a à craindre des gelées tardives, il est bon de ne la semer qu'en avril.

Cette plante se coupe quatre fois l'an; mais, généralement elle fournit trois bonnes récoltes. Cette fécondité la rend très-précieuse. Elle ne doit se semer que dans un sol riche, bien égoutté et parfaitement netoyé. La durée moyenne de sa vie est de huit ans.

se blessent et se déchirent! Il faut à votre poitrine une atmosphère plus large et plus pure. Il te faut, ô ma sainte! une région plus éthérée. Ah! laisse-moi t'y porter dans mes bras; laisse-moi te bercer sur mon cœur dans l'oubli des souffrances terrestres et dans l'enivrement des ineffables joies du ciel. L'amour n'est-il pas toute la vie, Hélène? et ne veux-tu pas vivre aussi toi? Ne veux-tu pas être heureuse, pauvre femme qui as tant souffert!... Hélène! Hélène! pardon, je sais que je suis bien téméraire, bien orgueilleux de moi-même, bien insensé pour oser aspirer à votre amour dont les anges ne sont pas dignes. Mon âme se brise à la pensée que cette lettre peut vous déplaire et vous irriter; mais il me faut une réponse, il me la faut voyez-vous, ou je mourrai. Je ne puis rester dans cette horrible incertitude. Oh! ma main tremble et mon front brûle!... Mon Dieu, que la vie fait mal quand elle bouillonne ainsi comprimée dans la poitrine d'un homme!...

Arthur.

ROZANNE BOURGOING.

(La suite au prochain numéro.)

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROANNE.

Faillite d'Antoine Merlier.

MM. les créanciers de la faillite d'Antoine Merlier, ci-devant marchand tailleur, demeurant à Chirassimont, sont convoqués à se réunir le neuf avril prochain, huit heures du matin, au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, pour 1.° prendre part à la deuxième répartition de l'actif de ladite faillite; 2.° donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Ceux dont les créances ne sont ni vérifiées ni affirmées, sont invités à le faire avant ladite répartition à peine de ne pas y être compris.

Roanne, le douze mars mil huit cent quarante-quatre.

Par autorisation de M. Jules Nourrisson, juge-commissaire.

BARBE, greffier.

Faillite de Denis Peyre.

Par jugement du Tribunal de Commerce de Roanne, du quatre courant, sieur Félix Legros, géomètre, demeurant à Roanne, a été nommé syndic définitif de la faillite Denis Peyre, fabricant de peluches, demeurant à Charlieu.

MM. les créanciers sont avertis qu'ils doivent se présenter en personne ou par fondés de pouvoir, au syndic, et lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, où la vérification des créances aura lieu le dix-neuf avril prochain, huit heures du matin, sous la présidence de M. Jules Nourrisson, juge-commissaire.

Chaque créancier devra affirmer sa créance, devant M. le juge-commissaire, dans la huitaine de l'admission d'icelle.

Roanne, le onze mars mil huit cent quarante-quatre.

BARBE, greffier.

BRASSERIE,

Située au Côteau, commune de Parigny,

A LOUER.

Cette brasserie, dont les bâtiments sont neufs, et tous les ustensiles en très-bon état, est susceptible de marcher sur-le-champ.

COURS DES COTONS. — VENTES ET ARRIVAGES DU 4 AU 9 MARS 1844.

(CORRESPONDANCE DU ROANNAIS.) — Le Havre, 10 mars 1844.

Dans l'état de calme dont la continuation se fait sentir sur notre marché, nous nous bornerons à un résumé succinct de la position et du mouvement du marché.

Les ventes ont à peine atteint 5,000 balles; les arrivages ont eu la même importance; notre stock reste le même et peut être évalué à environ 110,000 balles.

Quoique la position générale du marché n'ait pas varié, l'influence du calme s'est faite sentir, comme il était facile de le présager, et on a constaté sur les transactions de cette semaine une baisse de 1 à 1½ C. sur les sortes basses à or-

S'adresser à M. POMMEY-VIGNAT, au Côteau, ou à M. LEGRAND, maire de la commune.

Dans toutes les villes de France et de l'étranger.

LOUCH PECTORAL

DÉPÔT A ROANNE, chez

M. MERCIER, pharmacien.

Prix de la boîte 1 50 id. 1 80

Ce louch, d'une saveur agréable, convient dans les rhumes invétérés, catarrhes, asthmes, enrouements, crachements de sang; dans les irritations de poitrine, d'estomac, etc.

CHEZ M. MONCORGE-THORAL,

Marchand de vins en gros à Charlieu (Loire),

Vins en cercle et en bouteilles; — Vins fins et ordinaires.

Bons choix et prix modérés.

PAPIER FAYARD ET BLAYN.

Ce papier est le remède externe le plus certain pour calmer les douleurs goutteuses, guérir les rhumatismes, la sciaticque, le lombago, le torticollis et les maux de reins causés par faiblesses, efforts ou fausse position. Appliqué sur la poitrine, il en apaise l'irritation et facilite l'expectoration. C'est aussi le meilleur remède pour guérir les brûlures et les engelures. — Il entretient les cautères en bon état de fraîcheur et de supuration. Enfin, il est employé avec le plus grand succès pour les cors, oignons et œils-de-perdrix.

Dépôt, chez M. MERCIER, pharmacien à Roanne; — à Lyon, chez M. Macors, rue Saint-Jean, 30.

AVIS.

M. ADOLPHE MAUZERAND a le dépôt des Meules de moulins de M. FLEURY, de la Ferté-sous-Jouarre.

Il tient des vins fins de France, d'Espagne et d'Italie, et a un dépôt de liqueurs.

On trouve également chez lui des CAFÉS que ses relations avec le Havre lui permettent d'obtenir dans les premiers choix.

TRIBUNAL CIVIL DE ROANNE.

Vente par licitation, le 2 avril 1844, des immeubles dépendant de la succession de Tremblay, père, de Montagny:

1.° Lot, un corps de bâtiment, avec cour et jardin, situé au bourg de Montagny, mise à prix, 2,000 francs;

2.° Lot, deux bois taillis, chêne; appelés Chartelas, de 1 hectare 18 ares 90 centiares, mise à prix, 465 francs;

3.° Lot, une vigne située à Perreux, lieu de la Tuillière, de 21 ares 80 centiares, mise à prix, 480 francs. (M.° Marchand, avoué.)

— Vente de biens de mineurs, en l'étude de M.° Charnay, notaire à Charlieu, le 4 avril 1844, d'immeubles situés à Chandon, dépendant de la succession de Jean-Marie Chervier: 1.° lot, vigne et terre de la Maison, 37 ares, mise à prix, 600 francs;

2.° Lot, pré et terre de la Croix, avec bâtiment, 87 ares, mise à prix, 2,000 francs;

3.° Lot, pré de la Planchie, 17 ares, mise à prix, 150 francs;

4.° Lot, portion du pré Trois-Quarts, 11 ares 40 centiares, mise à prix, 200 francs;

5.° Lot, pré de la Maison, 16 ares, 60 centiares, mise à prix, 100 francs;

6.° Lot, vigne des Pins, terre du Moulin, bois taillis, vigne Pin, 35 ares 70 centiares, mise à prix, 300 francs. (M.° Villaret, avoué.)

— Demande en séparation de biens par Jeanne-Marie Christophe, contre Etienne-Marie Pelour, son mari; de Belmont;

Par Jeanne-Marie Auclais, contre Pierre Poizat, son mari, de Belmont. (M.° Marchand, avoué.)

Par Marie Renaud, contre Jean-Marie Rozier, son mari, de Pin-Bouchain. (M.° Dechastelus, avoué.)

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROANNE.

Faillite Robert Pralux, de Sevelinges. Le 12 avril 1844, vérification des créances. — M. Pierre Berthelier, de Roanne, syndic définitif.

dinaires, les bonnes qualités de 86 à 100 fr. qui sont rares ont au contraire éprouvé une amélioration de 1 C.

On a reçu avec indifférence les avis apportés par le paquebot de New-York, du 16 février.

Aux dernières dates, il y avait eu un peu plus de fermeté sur quelques marchés, un peu moins sur les autres, mais en résumé la position n'avait pas varié.

A New-York surtout, qui devient aujourd'hui par la nature de sa position et de son Stock d'environ 130,000 balles, le marché pour ainsi dire régulateur, les prix n'avaient pas éprouvé de changement matériel. Le fair en Géorgie, est coté 10 1/4 C. et en Louisiane et Mobile 10 5/8 à 10 3/4.

VENTES cette semaine.	ESPECES.	PRIX PAYES		COURS A L'ACQUITTE.			STOCK ce jour.	ARRIVAGES Celle semaine.	PRIX COURANTS.
		Cette semaine.	Id. en 1843.	Bas à très-ordin.	Ordinaire à bon ordin.	Petit COURANT à bon COURANT.			
2,772	Louisiane.....	73 82	51 59	67 75	82 87	90 100			INDIGO.
548	Mobile.....	75 87	55 64	67 75	81 86	89 97	99,600	5,857	Bengale surfin violet et bleu... 9 50 30 50
743	Géorgie, Virginie et Florides... 75 84		51 73	67 74	78 81	85 87			— beau viol. et pourpré... 8 50 30 25
»	Diverses espèces... » »		» »	» »	» »	» »			— moyen violet... 6 1 30 25
»	» »		» »	» »	» »	» »			— fin rouge... 6 50 30 75
»	» »		» »	» »	» »	» »			Java... 4 » 9 25
»	» »		» »	» »	» »	» »			Caraque flor... 6 25 6 75
7,407	VOITURE, les 50 kilog.	1 f. 25	2 f. 50 c.	4 f. 50	8 f. »	7 f. 50	109,413	5,857	BOIS DE TEINTURE.
									Campêche, coupe d'Espagne... 12 » 12 50
									— Autres coupes... 7 » 10 50
									Jaune Cuba... 12 » 13 »
									Lima... 17 » 17 50
									Sainte-Marthe... 18 50 19 »
									Sandal... 7 » 7 50
									CACHOU brun luis, coulé sur f... 25 » 28 50
									— Jaune... 20 » 22 »

Le Gérant, A. FARINE.

ROANNE. — IMPRIMERIE DE A. FARINE, AU PHÉNIX.